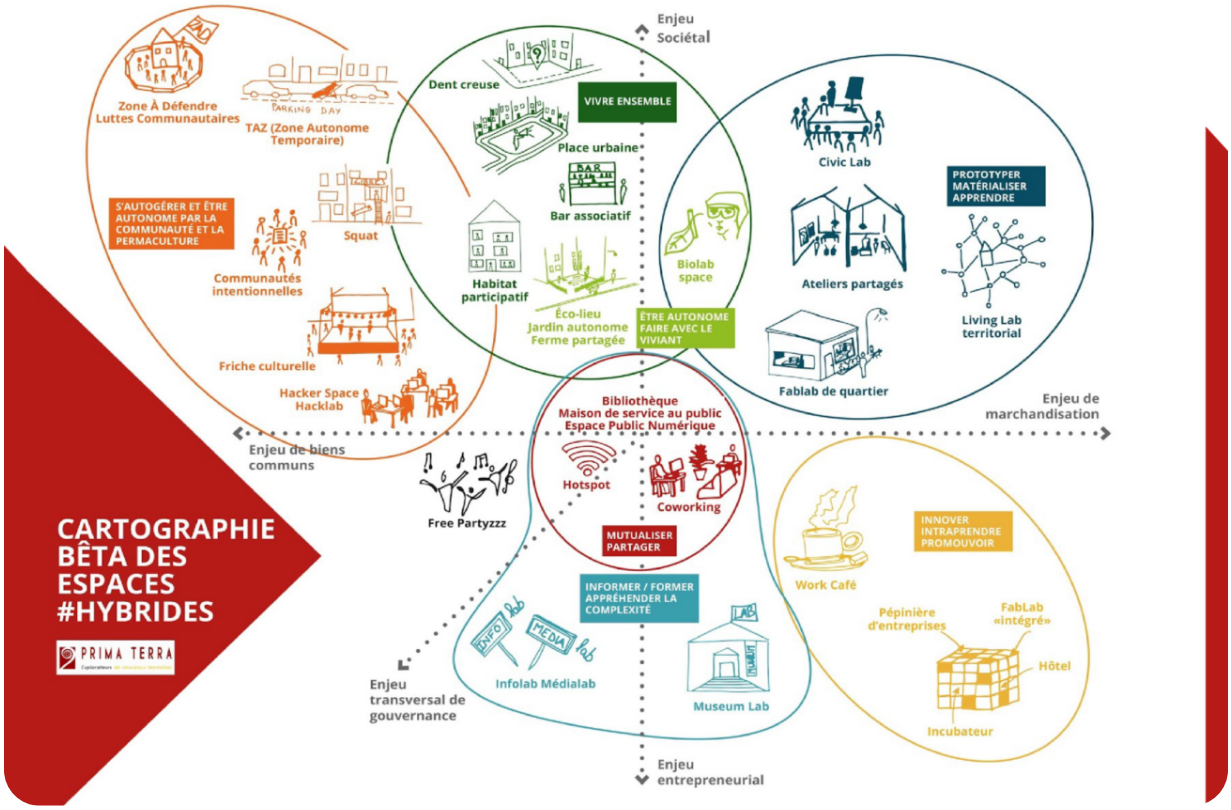
ARTICLE

Les tiers-lieux, héritiers de l'éducation populaire ?

Pour une pensée alternative des tiers espaces

30 juin 2022



ACTION PUBLIQUE (HTTPS://OBSERVATOIRE.FRANCETIERSLIEUX.FR/ACTION-PUBLIQUE/)

PRATIQUES DÉMOCRATIQUES (HTTPS://OBSERVATOIRE.FRANCETIERSLIEUX.FR/PRATIQUES-DEMOCRATIQUES/)

Auteurs

Hugues BAZIN
Animateur du Laboratoire d'Innovation Sociale par la Recherche-Action, Chercheur associé MSH Paris-Nord

Relecteurs

Arnaud BONNET
Co-fondateur et directeur de Bretagne Tiers-Lieux

Chercheur indépendant en sciences sociales, animateur du Laboratoire d'Innovation sociale par la Recherche-Action (LISRA), développant la problématique des tiers-espaces, Hugues Bazin met en perspective mouvements d'éducation populaire et les tiers-lieux dans leur potentiel de reconfiguration des centralités populaires, à la fois espaces d'intermédiation entre acteurs et de réflexivité collective sur un monde en mouvement, contribuant à dessiner des nouvelles géographies sociales des territoires au travers de l'émergence d'instances alternatives.

La relation entre les mouvements d'éducation populaire et les tiers-lieux offre un outil d'analyse très intéressant des crises actuelles et de leur mode de résolution envisageable. Étudier cette relation nous paraît d'autant plus pertinent qu'il n'existe pas à notre connaissance de forums, débats ou de monographies portant sur cette problématique. En l'absence de ce corpus, il s'agit donc de concevoir cet article comme une discussion apportant plus de questions que de réponses autour de pistes de travail susceptibles de nourrir des recherches-actions et expérimentations à venir.

Au premier abord, il semble évident d'établir des points communs entre tiers-lieux et éducation populaire à travers notamment les principes d'accueil et d'accompagnement où des espaces, des activités, des outillages sont au service d'une formation réciproque, d'une autonomisation et d'une émancipation susceptibles de répondre à des besoins individuels et collectifs. Cependant, l'utilisation de mêmes termes ne revêt pas toujours les mêmes significations suivant leur filiation historique sectorielle. Ce qui peut prêter à confusion si nous voulons aborder la complémentarité entre éducation populaire et tiers-lieux. Il s'agit donc déjà dans un premier temps d'en cerner les différences pour envisager comment ils pourraient alimenter une synergie en termes de réflexions et d'actions. Nous aborderons donc dans un premier temps des éléments qui peuvent prêter à controverse dans la formation structurelle de ces secteurs d'activité à travers le rapport à la question sociale et au tiers-secteur économique pour ensuite nous attacher à ce qui pourrait constituer des processus partagés derrière la notion de « centralité populaire » sans chercher à imposer un modèle unificateur. Nous espérons ainsi provoquer un décalage dans la vision des fonctionnements de chacun pour mieux ouvrir un imaginaire, un champ du possible, notamment dans une relation au vivant en réponse aux futurs défis écologiques.

À la croisée des histoires et des filiations différentes

La prise en compte de la « question sociale » et la place des corps intermédiaires renvoie au rapport au travail et la place d'un tiers-secteur économique . Historiquement depuis le 19e siècle et plus particulièrement dans la période d'après-guerre jusqu'aux années 70, l'éducation populaire se place dans une tension entre :

- **Associationnisme** : la prise de pouvoir de la société civile comme levier de transformation sociale à travers l'organisation des activités formatrices et émancipatrices, notamment l'organisation d'une protection sociale basée sur les

solidarités.

- **Corps intermédiaire** : le rôle d'intermédiation vis-à-vis de l'État et du secteur privé pour répondre à la question sociale, c'est-à-dire au risque de dislocation de la société et la manière d'envisager un progrès social partagé.

Les tiers-lieux, dépassement des corps intermédiaires ?

Entre autonomie et auxiliaire de l'action publique, contre-pouvoir et relais du pouvoir, réparation et émancipation, le champ socio-éducatif, socioculturel et d'accompagnement social a joué un rôle indispensable dans son action de service, de régulation et de maintien du lien social. Ce rôle de corps intermédiaires a pu fournir aux mouvements d'éducation populaire une légitimité institutionnelle tandis que le processus associationnisme favorisait une autonomie par rapport à la puissance publique et économique. Les tiers-lieux plus récents procèdent au contraire d'un dépassement des corps intermédiaires. Ils ne se posent pas comme régulateurs et porteurs d'une question sociale entre les populations et l'État, mais comme laboratoire territorial incubateur de projets.

À l'innovation sociale de l'éducation populaire répond « l'innovation ouverte » du tiers-lieu. Si l'éducation populaire mobilise des cœurs de métiers propres au lieu, le tiers-lieu croise un ensemble de processus collaboratifs appelant des compétences externes. Alors que pour l'éducation populaire l'innovation se veut un élément de réponse aux besoins sociaux endogènes d'un territoire, pour le tiers-lieu l'innovation vise à stimuler la créativité en termes de recherche-développement dans une logique entrepreneuriale. De même pour l'éducation populaire l'émancipation vise à la prise de conscience située dans un rapport social et comporte en cela une dimension de « minorité active » liée à une conscience de classe. Pour le tiers-lieu, l'émancipation repose avant tout dans l'affirmation d'une liberté individuelle ou collective à se soustraire de la pesanteur des normes pour instaurer de nouveaux modèles socioprofessionnels et économiques.

Les risques de l'institutionnalisation

Mais, il s'est produit un double mouvement de bureaucratisation et de marchandisation du milieu associatif. Les associations adoptent les façons de fonctionner du secteur marchand et sont alors souvent perçues comme de simples délégataires du service public chargés d'un rôle de réparation. Elles sont aussi de plus en plus sous le coup du managérialisme, qui tend à appliquer les principes de gestion à toutes les sphères de la vie sociale et humaine, réduisant l'association à sa dimension gestionnaire au détriment d'un projet de transformation sociale. Si l'éducation populaire a été instrumentalisée pour combler des missions de service public tout en devant répondre à des critères de rentabilité selon un isomorphisme marchand, les tiers-lieux n'échappent pas à ces dérives quand ils sont considérés comme la panacée pour redynamiser les territoires et créer de l'emploi. Dans les deux cas, nous sommes dans une conception descendante des politiques publiques selon un schéma productiviste à laquelle on ajoute seulement une redistribution gouvernée par l'État.

Historiquement comme nous l'avons indiqué, la fonction des corps intermédiaires comme le furent les syndicats et les fédérations professionnelles était d'instaurer un espace de

négociation entre la société civile et l'État garantissant pour l'État la régulation des mouvements sociaux et pour la société la préservation d'un système de protection sociale face aux formes prédatrices de l'économie capitaliste. C'est ce qui fut appelé « l'État social » aujourd'hui déconstruit avec une délégitimation des corps intermédiaires. L'irruption du mouvement des gilets jaunes, des "cortèges de tête" dans les manifestations en dehors de l'encadrement syndical, des actions directes et de désobéissance civile d'une écologie politique, des révoltes urbaines récurrentes sont symptomatiques de cette absence d'intermédiation. Or, c'est dans cette articulation que prenait sens le rôle de l'éducation populaire, offrant la possibilité de dégager des espaces (maisons du peuple, bourses du travail, centres socioculturels, etc.) plus ou moins autonomes d'émancipation et de formation tout au long de la vie en dehors du temps d'un travail subordonné au modèle économique dominant.

Entre intermédiation et disruption, quelle chambre d'écho pour les classes populaires ?

Entre intermédiation de l'éducation populaire et disruption des tiers-lieux se pose l'enjeu : comment et par qui peut être traduite aujourd'hui la question sociale assurant un progrès social dans la prise en compte des conditions d'existence et des revendications des classes populaires post-industrielles ?

Effectivement, la transmutation d'un capitalisme industriel en capitalisme cognitif entraîne une redistribution des rapports de force entre les agents économiques. Nous pouvons le constater à travers l'économie de plateforme renforçant un processus d'ubérisation. Il contourne les secteurs classiques de l'économie en créant de nouveaux intermédiaires entre utilisateurs et producteurs brouillant un peu plus la frontière du travail professionnel où tout le monde devient « collaborateur auto-entrepreneur ». Ce qui compte alors, ce n'est plus un capital fixé sur le lieu de travail face à des employés, mais la capacité d'invention et d'innovation, la souplesse que procurent les nouvelles technologies mobilisant une intelligence collective. Le salariat sur lequel reposait la professionnalisation de l'éducation populaire est confronté à une fragilisation qui se traduit par une perte de sens et un épuisement professionnel. De l'autre côté, est valorisé dans de nouveaux lieux d'accomplissement individuel par une créativité comme mode d'acceptation d'une précarité généralisée et d'une absence de défense de son statut professionnel. Si l'idéologie « start-up » est la plus emblématique, derrière les nouvelles terminologies de management au ton enjôleur « d'entreprise libérée » selon un fonctionnement en « holacratie », le statut d'indépendant sous couverte d'une plus grande liberté et horizontalité revient souvent dans la servitude des missions d'un travail à la tâche.

La récente crise sanitaire à défaut d'avoir ouvert la possibilité d'un « autre monde » a été un bon révélateur du fonctionnement socio-économique de l'ancien monde. La valeur socialement construite des activités n'est toujours pas corrélée à l'évaluation objective du caractère indispensable ou utile de ces activités pour la société, mais en fonction des typologies sociales, de la valeur productive estimée selon le modèle économique.

L'éducation populaire en temps de crise s'est retrouvée confrontée à ce paradoxe où les professionnels de la relation sociale pourtant indispensables à la cohésion de la société ne sont pas reconnus comme producteurs de valeur. Il faut passer par le marché de l'emploi où le marché des biens et services pour être reconnu détenteur d'une valeur de production

économique. Ici se joue l'importance de la place d'un tiers-secteur économique. Il s'inscrit dans un enjeu socio-historique porté par le mouvement associatif. Les associations d'éducations populaires se sont situées historiquement entre le domaine marchand et celui des politiques publiques. Elles ont toujours été tiraillées entre ces deux pôles qui se sont constitués autour d'une vision économique libérale (concurrence, propriété privée, individualisme) ou d'une vision étatique (régulation sociale, solidarité nationale), deux secteurs aujourd'hui assimilés dans une même économie néo-libérale.

Le tiers secteur ne peut plus jouer son autonomie dans un balancement entre les deux et ce que nous appelons aujourd'hui "économie sociale et solidaire" n'est pas en mesure d'imposer une forme économique alternative si elle ne peut refonder en même temps un autre rapport au travail que nous abordons ici. Les tiers lieux s'inscrivent-ils dans une évolution comme nouvel intermédiaire d'une économie néolibérale ou posent-ils une alternative d'un tiers-secteur économique ? Ils offrent davantage de souplesse avec une forme collaborative favorisant l'innovation et ouvrent un nouveau marché à de biens et services de proximité. Mais, être fer de lance d'un véritable tiers-secteur nécessiterait de refonder les modes d'évaluation des contributions et des efforts des individus ou des groupes dans la société dans son ensemble autour d'une économie contributive du service, du don, de la réciprocité, du commun…

Redéfinir des centralités populaires à travers des tiers-espaces

Comment passer d'espaces de pratiques de consommation à une pratique plus partagée, autogérée ? Comment sortir des logiques de prestations de services pour aller vers l'éducation populaire politique ? Se pose la question comme nous l'avons énoncé précédemment d'une alternative économique. Quel rapport économique ont envie de développer les structures ? Quel rapport au salariat ? Qu'est-ce qui nous motive vraiment ? Comment trouver une traduction autre que le salariat ? Comment s'organiser autrement avec d'autres associations sur le territoire une fois que le financement de soutien sera retiré ? Quelles sont les formes économiques que l'on peut réinventer entre secteur marchand et non marchand ? Comment notre rapport personnel à l'argent peut être entendu dans un collectif pour que chacun puisse s'y retrouver d'un point de vue financier en fonction des besoins de chacun ?

On ne peut pas demander à une catégorie de lieux de porter à elle seule l'alternative d'un tiers-secteur si l'ensemble des rapports à la fois sur le plan transversal territorial et vertical étatique ne change pas. De même, favoriser une synergie entre tiers lieux et éducation populaire demanderait de sortir des logiques de silo sectoriel en termes de fonctionnement et de financement. Nous revenons à la nécessité de repenser globalement notre rapport au travail et ce qui fait sa valeur. La commande publique réduite à de l'ingénierie de projet favorise l'instauration de critères d'évaluation selon des modèles reproductifs avec une temporalité courte, intensive, maîtrisable, délimitée. Cette modélisation préalable conduit à des actions dont les effets linéaires et prévisibles répondent à des besoins connus, mais ne favorisent pas l'expérimentation de nouvelles solutions, la construction d'espaces autonomes. C'est pour cela que réunir des compétences variées selon le principe d'intelligence collective à travers de nouveaux modes de gouvernance ne suffit pas. Il s'agit aussi de valoriser une intelligence sociale, c'est-à-dire une capacité pour les acteurs populaires d'ouvrir des espaces de réflexivité où

il est possible de penser et d'agir autrement.

La reconnaissance de l'intelligence sociale comme restauration des corpsintermédiaires

Une refondation socio-économique en temps de crise ne pourra se faire sans la prise en compte des populations des territoires parfois appelées « public », « usagers », « clients », « habitants ». Quels que soient les termes, elles doivent être les principales actrices de ce changement parce qu'elles sont en mesure d'apporter un décalage, d'autres perceptions et compréhensions d'un « tout-monde » pour emprunter cette notion aux écrivains antillais de la créolité. A l'opposé d'une identité chosifiée et d'un patrimoine figé, la créolisation conduit à penser une identité-relation et une culture rhizome comme organisation de notre rapport au monde.

Prendre en compte une intelligence sociale est une manière de ne pas être seulement dans l'addition des compétences individuelles entre professionnels, c'est-à-dire sortir des formes d'évaluation des critères socioprofessionnels pour faire rentrer d'autres types d'intelligence collective. Il s'agit de mettre au centre la capacité d'imaginer en situation, de prendre en compte les solidarités actives, de se baser sur l'innovation sociale, de mettre en discussion le sens de l'activité. Reconnaître l'intelligence sociale était aussi une manière de restaurer la fonction de corps intermédiaires notamment à l'échelle des collectivités territoriales en s'inspirant du fort imaginaire instituant porté par une nouvelle génération d'acteurs, soucieux de justice sociale et environnementale.

La question de l'autonomie renvoie à la dimension d'un tiers espace susceptible de s'opposer à une hétéronomie des prescriptions, des injonctions, des prestations de services, des appels à projets. Comment réfléchir à une économie d'action et d'activité qui laisse place à ce qui émerge d'en bas et amène chaque structure à se questionner sur son propre fonctionnement ? Dit d'une autre manière, ici ce n'est pas le « lieu », mais le « tiers » qui fait levier. Dans ce sens, nous préférons réfléchir en termes de « tiers espaces ». Car une fois valorisée, orientée, problématisée cette intelligence sociale, il s'agit de pouvoir l'instaurer en tous lieux selon un processus de recherche-action, pas simplement dans des lieux en marge, mais aussi au cœur des formes instituées. C'est ainsi que nous parlons de « centralité », dans la possibilité pour le lieu d'y accueillir un tiers espace. Ce sont les processus situationnels qui recentrent les enjeux dans une totalité qui fait sens pour les personnes impliquées et non le fait d'appartenir à telle ou telle structure.

Une autre cartographie sociale des territoires

C'est ici que les mouvements d'éducation populaire et les tiers lieux peuvent se croiser en partageant leurs outils et leurs compétences ; non pas dans un partenariat de territoire, mais dans la redéfinition commune de centralités populaires. Il n'y a donc pas de lieux labellisés, mais la négociation d'espaces-temps dédiés à une intermédiation et une réflexivité. Ce « hors lieu » interroge les lieux. Cela peut être l'occasion de dessiner une autre cartographie sociale des territoires, contribuer à mettre en lumière et légitimer des émergences invisibles aux radars institutionnels et accompagner les formes éruptives. Une autre manière de dire serait de reformuler les modalités de gouvernance dans la place accordée aux communs. Cela passe par repenser la question de centralité de son activité socioprofessionnelle et son décentrement dans une nouvelle appréciation de ce qui fait

commun aussi bien dans le fonctionnement interne de la structure que dans le rapport au territoire. Une des conséquences est la reconnaissance d'une économie contributive détachant le salaire de l'emploi pour valoriser l'activité de la personne. Aujourd'hui, l'ensemble de ces rapports sont à redéfinir dans une transversalité sortant de la politique de financement par « silo » en acceptant un droit à l'expérimentation selon d'autres critères d'évaluation, faisant ainsi remonter auprès des institutions une qualité de contre-expertise qui manque cruellement en temps de crise.

Entre les processus en cours de la transition (espaces d'intermédiation), de la métamorphose (espaces de recomposition) et de l'effondrement (espace d'autonomisation), il ne s'agit pas de composer avec un modèle unique de développement et d'aménagement du territoire, mais de remettre au centre d'une relation au vivant les espaces hybrides que nous avons essayé de définir.

Nous ne pouvons plus nous satisfaire des scénarios de la transition alors que déjà des zones sont en effondrement, des nouvelles formes de vie sociale et économique sont à concevoir et expérimenter. À ce propos, pour répondre aux défis écologiques d'une gestion non prédatrice et non extractiviste des ressources, la compréhension de la relation entre tiers espaces et « tiers paysage » nous serait fort utile. Elle permettait d'envisager comment pourraient s'aménager ces zones de « déprise » et d'accueil inconditionnel d'une diversité et d'une interdépendance humaine et non humaine échappant à l'emprise productiviste et utilitariste.

Cet article est publié en Licence CC By SA (https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/deed.fr)afin d'en favoriser l'essaimage et la mise en discussion.

Pour aller plus loin

Quand les tiers-espaces interrogent les tiers-lieux pour une politique des hors-lieux

Hugues Bazin
La revue sur les tiers-lieux N°4, Coopérative Tiers-Lieux, 2019
(https://coop.tierslieux.net/document/revue-sur-les-tiers-lieux-4/)

La centralité populaire des tiers-espaces

Hugues Bazin
L'Observatoire des Politiques culturelles n°52, 2018.
(https://www.cairn.info/revue-l-observatoire-2018-2-page-91.htm?try_download=1)

Les figures du tiers espace : contre-espace, tiers paysage, tiers-lieu

Hugues Bazin
Revue Filigrane. Musique, esthétique, sciences, société, Édifier le Commun, I, Tiers-Espaces, Ed numérique MSH Pairs-Nord, 2015
(https://revues.mshparisnord.fr/filigrane/index.php?id=717)

Préface. Éducation populaire. Nouvel eldorado des start-up sociales

Hugues Bazin
Préface à André Decamp, éditions Libre & Solidaire, 2021.
(https://libre-solidaire.fr/epages/e02491b5-ce3a-4c00-b187-dc9ff39194fc.sf/fr_FR/?ObjectPath=/Shops/e02491b5-ce3a-4c00-b187-dc9ff39194fc/Products/177)

Des tiers espaces réflexifs pour mieux penser l'économie

Mathilde Renault-Tinacci
Les modèles socio-économiques des associations : spécificités et approches plurielles, La documentation Française, 2021
(https://injep.fr/evenement/modeles-socio-economiques-des-associations/)

Notes

1. Espaces d'intermédiation
Offre la possibilité de convoquer conjointement le pôle technicien et le pôle politique sur d'autres schémas transitionnels partant du "bas" vers le "haut".

2. Espaces de recomposition
Processus qui conduit à une hybridation, c'est-à-dire à une modification continue et progressive d'une forme sociale, culturelle et économique.

3. Espace d'autonomisation
Faculté de vivre et d'agir selon ses propres forces, motivation et morale, instaurant ainsi des normes instituantes à partir du milieu de vie pris comme ressource.

-

–